



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E172183

VALABLE JUSQU'AU 06/02/2025

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2018
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 10/03/2022
100 000

Raison sociale : REV'ISO
28 RUE DU BEAL
38400 SAINT MARTIN D'HERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 834297475

Téléphone : 06 37 58 71 54
Portable :

Fax :

Siret : 834 297 475 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 81 20458

Site Internet : www.rev-iso.fr
E-mail : reviso.smain@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011039608804

Responsabilité légale :
Y.A.D (893 577 296) / SBF (908 465 503) / BOUHALI SMAIL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011039608804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Effectif moyen : 11 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	08/04/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	26/09/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	26/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	27/09/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	08/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.